CESSION 105 CSFM (30 nov-11 dec 2020)

En raison de la crise sanitaire cette session s'est déroulée à plus de 80 % en visioconférence, le seul épisode présentiel ayant été l'intervention de la ministre le mercredi 9 décembre. Outre la ministre sont intervenus l'amiral Hello, DRHMD, le lundi 30 novembre puis le général Lecointre, CEMA, le mercredi 2 décembre. La semaine suivante, le mardi 15 décembre, tous les membres ont été reçus à l'Elysée par le président de la république à l'occasion du cinquantième anniversaire du conseil supérieur de la fonction militaire.

L'amiral Hello a déclaré qu'il ne voyait pour l'instant aucun indice concret d'une reprise de la réforme des retraites, l'intervention du ministre de l'économie, Bruno Lemaire, ayant été largement tempérée par la ministre du travail, Elisabeth Borne.

Le centre des débats a été la NPRM (nouvelle politique de rémunération des militaires). Au travers de leurs questions, les membres du conseil ont exprimé la crainte de voir les militaires du soutien défavorisés par rapport à ceux des forces. Si le DRHMD a réfuté cette dichotomie, le directeur de projet (CRC1 Pozzo di Borgo) a tout de même reconnu un moindre accès aux primes opérationnelles du personnel du soutien, cette tendance étant renforcée par la synergie des bases de défense. Le conseil estime aussi que les militaires du rang sont oubliés dans cette réforme et le DRHMD a assez maladroitement rétorqué qu'il n'y a qu'à les inciter à l'avancement et aux concours. La question sur la confiance a également été posée après que le projet de décret relatif à l'IMGM (indemnité de mobilité géographique des militaires) ait été modifié postérieurement à l'avis favorable du CSFM rendu le 8 octobre 2020. Si l'amiral Hello a commencé de manière vive à ne pas voir de problème, au bout de 20 minutes d'échanges il a fini par conclure que plus d'explications auraient été nécessaires.

Sur le thème de la protection sociale complémentaire il s'agit d'un sujet fonction publique qui doit s'inscrire dans le cadre de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

Comme en témoigne le verbatim objet de la seconde pièce jointe les interventions du général Lecointre sont toujours aussi étranges et surprenantes.

La ministre a commencé par rappeler que le budget 2021 se traduisait par 1,7 milliard € de plus pour le ministère des armées et que depuis 2018 c'était 18 milliards € supplémentaires qui avaient été consacrés à la défense. Elle s'est félicitée du futur contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux (CEGELOG) qui représente un grand progrès dans la nécessaire mise aux normes du parc domanial. Pourtant le conseil d'administration de l'établissement public des fonds de prévoyance (EPFP) ainsi que le CSFM se sont montrés plus circonspects quant à la participation de l'EPFP au financement de ce contrat via un investissement dans une fourchette de 50 à 100 millions €.

Sur la complémentaire santé madame Parly a rencontré le ministre de la fonction publique et une prise en charge partielle est un objectif à atteindre. Du reste le 8 janvier 2021 le conseil a rendu en procédure d'urgence un avis favorable sur le projet d'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

En ce qui concerne la NPRM, sur un ton assez sûr, la ministre a affirmé que cette réforme serait bénéfique pour tous et que la mise en œuvre de l'IMGM dès 2021, sans attendre la finalisation du projet global, est l'affichage d'une volonté. Les objectifs sont de conforter la singularité militaire tout en répondant aux nouveaux enjeux sociétaux et c'est pour cela que l'on a choisi la refondation plutôt que les mesures catégorielles. La réforme devrait être présentée dès le premier semestre 2021.

Depuis, conformément aux vœux exprimés dans l'avis du conseil, le directeur de projet s'est engagé, lors d'un échange avec les membres le 4 février dernier, à soumettre l'ensemble des textes de la NPRM au mois d'avril pour un débat et l'expression d'un avis lors de la session de mai 2021. Ainsi ce sont bien les actuels membres du conseil qui examineront la réforme avant la fin de leur mandat (31 juillet 2021) tout en ayant une vision globale de ses effets. Le conseil n'a pas manqué de reposer à la ministre la question de la valorisation des militaires du rang et comme le DRHMD elle a repris l'argumentaire de l'escalier social (40 % des nouveaux sous-officiers sont d'anciens militaires du rang) en ajoutant que beaucoup avait déjà été fait pour eux : mesures bas salaires, NES catégorie C, prime d'activité. Elle a alors été reprise de volée par un sous-officier de l'armée de l'air qui lui a démontré de manière implacable que ce n'était jamais que des mesures de rattrapage notamment par rapport au SMIC. Le CEMA a alors déclaré qu'il voulait une armée jeune sans soldats quadragénaires en évoquant les travers de l'armée allemande.

Pour le SEGUR de la santé, la ministre a précisé qu'en lecture directe le personnel du service de santé des armées n'était pas concerné mais que dans un esprit logique d'équité il fallait s'assurer que celui des hôpitaux militaires bénéficie bien de la première mesure qui sera mise en paiement en mars 2021 avec rétroactivité. Les mesures suivantes demeurent à l'état de souhait.

La question de la vaccination anti-COVID a bien évidemment été posée par le conseil. La réponse a été qu'il était prématurée d'en parler et que l'étude était en cours. Le CEMA a tout de même précisé qu'il était possible de rendre la vaccination obligatoire mais que cela ne valait pas le coup s'il y avait maintien d'une quarantaine. Depuis des séances de vaccination conditionnant l'aptitude à un déploiement ont été organisées, en particulier pour le groupe aéronaval. A ce stade aucune participation du SSA aux vaccinations

Vous trouverez sur le site:

- l'avis final du CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire) sur cette réunion 105
- le verbatim del'intervention du CEMA François Lecointre
- l'avis du conseil CSFM sur le projet d'ordonnance sur la protection sociale complémentaire.